

Objectif 4

LA CHARTE ENVIRONNEMENT DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES :
UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS EN 4 ÉTAPES

ÉDITOS

Le parcours de progrès de la Charte

Le 16 juin dernier, lors du Conseil d'administration, j'ai passé le relais de la présidence de la Charte à François Pétry. Ce moment appelle un retour sur mes six années et demie de mandat et un regard sur l'avenir. Lorsque je suis arrivée à la présidence, fin 2004, la Charte Environnement prenait sa forme actuelle. Si le principe du référentiel était déjà créé, nous passions cependant d'un simple engagement à une vraie proposition de management environnemental.

Aujourd'hui, le progrès environnemental des carrières est indéniable et l'outil de mesure que nous avons créé le rend indiscutable. En 2011, nous avons passé le cap des 1 000 sites engagés dans la démarche qui représentent environ 60 % des tonnages de granulats en France.

Dans le même temps, nous avons généralisé l'idée que la concertation est l'un des éléments essentiels de l'activité. Cette ouverture sur l'extérieur s'est traduite par une reconnaissance nouvelle de la profession et des efforts réalisés.

Ce court bilan m'évoque aussi l'idée de partage. C'est la mutualisation des moyens humains et financiers qui a fait la démonstration de son utilité. Beaucoup plus largement, c'est aussi le partage de « l'esprit Charte » par tous les salariés des sites, comme en témoigne le succès de notre concours photos.

Je n'ai pas de doutes sur la poursuite de ce parcours de progrès avec mon successeur et je souhaite toute la réussite possible aux projets engagés et futurs.

CATHERINE BONIN-LÉCHENAUT
ANCIENNE PRÉSIDENTE DE LA CHARTE ENVIRONNEMENT
DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES

Évoluer dans la concertation

C'est un honneur de prendre la présidence de la Charte Environnement qui est une grande réussite de la profession des carrières. Et c'est une chance de prendre la suite de Catherine Bonin-Léchenault qui a su gérer l'équipe Charte en bonne intelligence avec les régions pour la porter à son niveau de réussite actuel. Elle transmet un système performant et bien géré.

Je m'attacherai à pérenniser l'esprit Charte et à renforcer son positionnement en tant que référentiel environnement des industries minérales.

Catherine Bonin-Léchenault a engagé des démarches nouvelles, et notamment l'évolution du référentiel. Nous poursuivrons avec les régions et les auditeurs cette démarche,

avec l'objectif d'adapter le questionnaire afin qu'il soit plus efficient dans les audits et qu'il réponde aux nouvelles exigences environnementales et réglementaires auxquelles les carrières doivent faire face.

Mon ambition est de continuer à faire progresser la Charte dans la concertation. Nous travaillerons main dans la main avec l'UNPG et l'UNICEM pour nous donner ensemble les moyens de mieux utiliser la Charte comme preuve de notre action et comme outil de communication. Notre action s'inscrira pleinement dans le cadre d'une bonne collaboration avec l'ensemble des présidents régionaux sur qui repose la dynamique de la Charte. Je compte sur eux et ils pourront compter sur moi.

FRANÇOIS PÉTRY
PRÉSIDENT DE LA CHARTE ENVIRONNEMENT
DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES

MINI CV

À 45 ans, François Pétry est directeur général de la branche granulats d'Holcim France. Ingénieur Arts et Métiers, il a débuté sa carrière dans les travaux routiers, où il a passé 9 ans, puis a dirigé différentes filiales du groupe Séch Environnement dans les domaines du traitement des déchets et des services, avant d'intégrer Holcim France en 2008. Il est titulaire d'un executive MBA d'HEC et vice-président de la commission environnement de l'UEPG* depuis 2010.

*Union européenne des producteurs de granulats



La Charte Environnement repose avant tout sur une démarche locale dont les présidents régionaux sont les relais directs. Deux d'entre eux, élus en avril dernier, témoignent sur leur engagement et leurs ambitions.



LORRAINE

« Une vitrine de notre savoir-faire »

À 28 ans, Marie Martinelli, présidente du Comité de la Charte Lorraine, possède déjà une solide expérience de la démarche de progrès. Elle

l'a acquise chez Holcim Granulats, où elle est responsable foncier et environnement pour la Lorraine, aux côtés de son prédécesseur à la présidence du Comité de la Charte, David Le Chevalier. Ingénieur géologue de formation, elle est totalement convaincue de l'intérêt de la démarche. « Je suis aussi très confiante. La Charte démarre tout juste en Lorraine et il y a beaucoup à faire pour la renforcer et

la valoriser. La tâche est enthousiasmante car c'est une véritable vitrine de notre savoir-faire. »

La Lorraine compte aujourd'hui un site validé au niveau 4/4. Ils seront sans doute près d'une dizaine à la fin de l'année. « Nous allons organiser au printemps 2012 notre première cérémonie de remise des diplômes, annonce Marie Martinelli. Cette manifestation nous permettra de communiquer, notamment vers les administrations. »



CHAMPAGNE-ARDENNE

« Diffuser les bonnes pratiques »

Prendre en charge cette première responsabilité syndicale allait de soi pour David Courtois, 34 ans, président du Comité de la Charte

Champagne-Ardenne, tant les buts de la démarche de progrès correspondent à ses convictions. Chez Omya, qui fabrique des charges minérales à partir de carbonate de calcium, David Courtois est responsable qualité, sécurité, environnement pour l'ensemble des sites en France. « Je trouve que la

Charte est un formidable outil de benchmarking, souligne-t-il. Et les questions du référentiel ciblent les aspects concrets des bonnes pratiques, facilement adaptables sur les sites. »

Autre point fort de la démarche à ses yeux : la partie concertation. « Il est important de démontrer l'intérêt du dialogue, de l'écoute et de l'ouverture locale. » Sur ces bases, David Courtois souhaite faire progresser l'ensemble de la profession. « Il nous faudra également communiquer et valoriser les actions que nous menons pour gérer le risque global. »

« Attirer les indépendants »

Ces deux jeunes présidents ont à cœur d'intégrer un maximum de carrières dans la démarche de progrès. « En Champagne-Ardenne, la majeure partie du volume produit vient d'entreprises adhérentes, souligne David Courtois. Mais il s'agit de grosses carrières. Je souhaite faire venir aussi les exploitations plus petites. » C'est également l'un des objectifs de Marie Martinelli en Lorraine.

Un comité régional Antilles-Guyane

Le 21^e comité régional de la Charte a été créé le 10 mars dernier en présence de Catherine Bonin-Léchenault, présidente de la Charte.

Les trois premiers adhérents d'outre-mer – deux en Guadeloupe et un à venir en Martinique – se sont réunis afin de désigner leur président : Gilles Pignalosa, directeur de la SADG (Société antillaise de granulats). Représentés au niveau national, ils sont désormais en mesure de mener leurs propres actions en local. La démarche est suivie par un bureau d'études antillais formé par un auditeur francilien. Objectifs pour les années à venir : faire adhérer d'autres producteurs antillais et développer la démarche en Guyane.

SÉMINAIRE DES AUDITEURS

L'Europe au programme

Strasbourg accueillait les 20 et 21 juin des auditeurs de la Charte réunis pour leur traditionnel séminaire annuel.

Après un point sur la démarche de progrès (bilan de l'année 2010, déroulement et suivi des audits), les auditeurs ont mené une réflexion sur les mentions et sur l'évolution du référentiel de progrès environnemental.

Avec Sandrine Devos, secrétaire de la commission Environnement à l'UEPG (Union européenne des producteurs de granulats), les participants ont ensuite élargi leur horizon à l'Europe : organisation et fonctionnement de l'UEPG, point sur les grandes actions de lobbying environnemental des industries extractives, notamment dans les domaines de la biodiversité et de l'eau, principales évolutions réglementaires européennes en matière d'environnement.



La Picardie

Le 26 mai 2011, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au château d'Aramont, à Verberie, dans les locaux du CPIE* de l'Oise, 14 carrières ont été distinguées pour avoir atteint le niveau 4/4 de la démarche de progrès. Une étape clé sur laquelle un professionnel et un environnementaliste livrent leur regard.



Dans une démarche de développement durable



Entre Soissons et Compiègne, dans l'Aisne, Bertrand Desmarest, gérant des Sablières Desmarest, produit 80 000 tonnes de matériaux alluvionnaires par an. Il est l'un des 14 carriers diplômés récemment pour avoir atteint le niveau 4/4.

Lorsque, en 2006, Bertrand Desmarest adhère à la Charte Environnement des industries de carrières, l'audit de positionnement le situe au niveau 3. Il est vrai qu'il est sensibilisé de longue date aux questions environnementales. « En réalité, je m'inscris dans une démarche de développement durable, précise-t-il. À mes yeux, ne parler que d'environnement ne reflète pas la réalité de notre activité qui consiste à répondre à une demande en matériaux. Le concept de développement durable, en revanche, intègre, à côté du pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social qui permettent de prendre en compte l'activité et l'emploi générés par une carrière. »

Avant d'adhérer à la Charte, Bertrand Desmarest s'était donc engagé dans une démarche personnelle de développement durable, « conscient qu'il était important de faire mieux percevoir notre métier ».

La Charte lui a permis de se situer grâce à un référentiel commun. « Nous étions en avance sur

certains points et en retard sur d'autres. » Parmi les points sur lesquels Bertrand Desmarest avait anticipé figure l'association environnementale qu'il avait créée en 2007 avec des personnes susceptibles de se montrer réfractaires à son activité : associations de protection de l'environnement, fédérations de pêche et de chasse, riverains, élus. Depuis, une CLCS** a complété le dispositif.

Bertrand Desmarest a bien l'intention de communiquer sur son niveau 4/4, notamment dans le cadre d'un groupement d'entreprises réunies autour du développement durable. « Nous prévoyons de créer quatre chartes : sur l'économie, le social, l'environnement et la communication », annonce-t-il. Il vise par ailleurs une mention spéciale Concertation et territoires. « Rien n'est jamais acquis, ajoute-t-il. Les résultats se cultivent en permanence. »

* Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

** Commission locale de concertation et de suivi

Un partenariat à renforcer

Directeur du CPIE de la Somme, François Jeannel participait à la cérémonie de remise des diplômes de niveau 4/4.



Comment percevez-vous la démarche de progrès de la Charte Environnement ?

François Jeannel : Je n'en pense que du bien. D'autant que je suis l'UNICEM depuis plusieurs années et que je sais qu'il s'agit d'une démarche de fond. Elle est bénéfique pour l'environnement et, à ce titre, elle doit être accompagnée et encouragée. La priorité me paraît être qu'elle s'étende à l'ensemble de la profession.

Elle est bénéfique pour l'environnement et, à ce titre, elle doit être accompagnée et encouragée. La priorité me paraît être qu'elle s'étende à l'ensemble de la profession.

Êtes-vous prêt à renforcer votre partenariat avec la profession ?

F.J. : Je souhaiterais effectivement un partenariat plus fort avec les carriers. En ce qui nous concerne, nous couvrons le département de la Somme mais nous sommes regroupés au sein d'une Union régionale de Picardie qui permet d'offrir un interlocuteur à l'UNICEM régionale. Je suis donc disponible et motivé pour un partenariat plus étroit.

Sur quels sujets ?

F.J. : Dans la phase de remise en état des carrières qui fait suite à l'exploitation, l'UNICEM pourrait confier au CPIE le suivi des sites. Nous sommes des adeptes de la naturalité qui consiste à laisser faire la nature, à observer comment le milieu évolue. C'est un exemple de collaboration possible car il me paraît clair que nous avons des rôles complémentaires.